

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteurs : Henri DAUCE et Sylvie MAGNANON

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Conforter et développer le réseau des réserves naturelles régionales bretonnes »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose de conforter et d'étendre le réseau des 9 réserves naturelles régionales pour en ajouter 4 supplémentaires d'ici 2024 sur la base d'un cahier des charges revisité et de nouveaux moyens dédiés.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Entre 2006 et 2016, 9 Réserves naturelles régionales (RNR) ont été créées par le Conseil régional. Ces espaces contribuent à la préservation de la biodiversité en permettant de susciter de nouvelles dynamiques de développement durable. Leur gestion est en effet assurée par des acteurs ancrés dans les territoires, qu'il s'agisse de collectivités ou d'associations.

A l'heure où l'érosion de la biodiversité devient un sujet qui préoccupe largement la population, le CESER se réjouit de voir le Conseil régional réactiver sa politique en faveur des RNR. Il note que de nouveaux moyens vont être mis en place pour la gestion et l'extension des réserves existantes et pour la création de 4 nouvelles réserves d'ici 2024. Il remarque néanmoins que cet effort pèsera peu, au plan des surfaces ainsi préservées (moins de 0,2 % du territoire breton), dans le renforcement durable de la Trame verte et bleue bretonne.

Le CESER n'a pas les éléments lui permettant d'évaluer si les montants proposés sont à la hauteur des enjeux et des opérations à engager, en termes de gestion et d'accueil ou de sensibilisation du public notamment. Au vu des montants annoncés, il en doute et espère que cette trajectoire positive sera accentuée dans les années à venir. Il note également que le Conseil régional envisage d'inciter les gestionnaires de RNR à recourir à des co-financements de type FEADER. Le CESER renouvelle ses inquiétudes vis-à-vis de montages financiers complexes faisant intervenir des fonds européens difficiles à mobiliser et à gérer et dont l'enveloppe pourrait être amoindrie dans la future PAC.

Par ailleurs, la gestion des réserves est confiée à des collectivités ou des associations. Les règles de calcul de la dotation, qui paraissent assez floues, mériteraient d'être précisées ; elles devraient prendre davantage en compte le statut du gestionnaire ainsi que d'autres critères à affiner, telle que la difficulté de gestion des sites, très variable d'un site à l'autre.

Le CESER aurait apprécié que cette nouvelle stratégie s'appuie sur un bilan analytique de la politique mise en œuvre par le passé sur le réseau des RNR de Bretagne. Quels sont les atouts de cette politique, ses freins, ses leviers ? Comment s'articule-t-elle avec les autres réseaux d'espaces naturels et avec les objectifs de reconquête globale de biodiversité sur l'ensemble du territoire ? Quelles sont la stratégie et les priorités du Conseil régional dans la désignation de nouveaux sites ?

De nombreuses questions restent posées auxquelles il faudra répondre pour donner plus de force et de lisibilité à cette politique régionale. A ce titre, afin de favoriser l'appropriation et l'acceptabilité sociales des projets de

nouvelles Réserves naturelles régionales, l'information doit être diffusée le plus en amont possible, de manière transparente et continue, à l'ensemble de la population et des acteurs des territoires concernés, avec une attention particulière aux professionnels potentiellement impactés dans leurs activités. Par ailleurs, un grand nombre d'acteurs, en particulier associatifs, peuvent devenir force de proposition sur le classement des sites, sur la stratégie, sur l'accompagnement des gestionnaires, etc. Ils pourraient davantage être associés à la réflexion, en lien avec l'Agence bretonne de la biodiversité, qui entrera bientôt en phase opérationnelle.

Le CESER s'interroge sur les critères d'éligibilité proposés pour le classement de sites en RNR. Il observe qu'il serait dommage que le réseau des RNR ne soit constitué que d'espaces « à très forte naturalité », composé uniquement d'espèces et d'habitats rares et menacés. L'espace breton est constitué de nombreux milieux dont le maintien est lié à une activité humaine, en particulier agricole (prairies, landes, bocage...). Le CESER suggère que les RNR deviennent des lieux privilégiés d'expérimentation de nouvelles pratiques permettant de conserver durablement la biodiversité en lien avec des activités économiques respectueuses de la nature et du bien-être humain. Les RNR peuvent aussi devenir des lieux privilégiés de restauration de la biodiversité, ainsi que des lieux d'échanges d'expériences et de connaissances sur la nature en tant que moteur de l'économie locale (tourisme, agriculture durable, bien-être climatique...).

Enfin le CESER encourage le Conseil régional et ses partenaires à rechercher des solutions permettant de simplifier les processus de classement des RNR. Il est important de ne pas décourager les acteurs du territoire de contribuer à cette dynamique. Pour cela, l'accompagnement et l'aide à l'ingénierie dans le montage des projets et dossiers, souvent complexes, sont à renforcer. De même, il conviendrait de privilégier des mesures très concrètes et opérationnelles sur le terrain : en termes de gestion ou de restauration de la biodiversité, d'acquisition de connaissances scientifiques, de sensibilisation du public et de mutualisation d'outils pédagogiques, de communication et de gestion (matériel et guides techniques, documents de promotion régionale, etc.). Ce travail doit être animé ; l'ABB aura un rôle majeur à jouer dans ce domaine.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Conforter et développer le réseau des réserves naturelles régionales bretonnes

Nombre de votants : 59

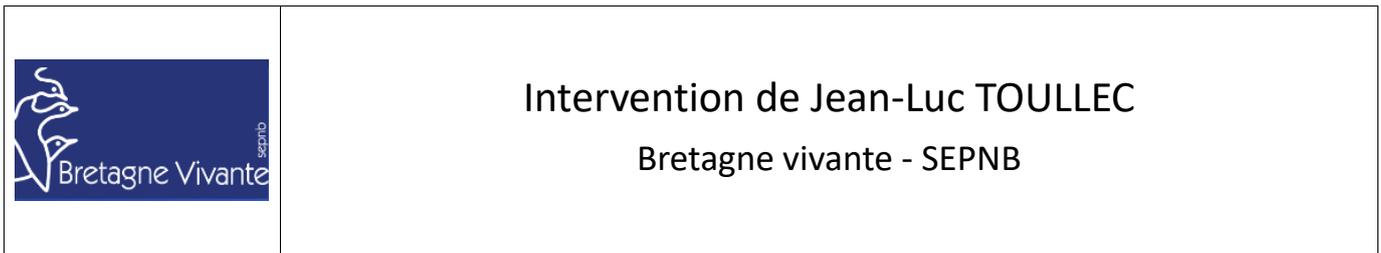
Ont voté pour l'avis du CESER : 59

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Laetitia BOUVIER (JA), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



J'interviens au nom de Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne et Cohérence.

Nos associations partagent pleinement l'avis du CESER quant à l'importance de cette politique de développement des Réserves Naturelles Régionales en Bretagne. Nous en partageons aussi les questionnements. Tout le monde connaît et reconnaît la richesse du patrimoine naturel breton. Pourtant, les différentes protections réglementaires mises en place sont loin d'atteindre les 2% de la surface de la Région, objectif fixé par la stratégie de création d'aires protégées au niveau national. Ce simple constat justifie la mise en place d'une politique ambitieuse de la part du Conseil Régional et de l'Etat. La création d'une nouvelle Réserve par an ne suffira pas, surtout si les surfaces sont faibles. En effet, la nécessaire reconquête de la biodiversité passera par le développement de ce réseau d'espaces protégés, complémentaire du maillage écologique rural et urbain pour constituer une trame verte et bleue riche et fonctionnelle, source de multiples services.

Le Conseil Régional est le chef de file en matière de politique de biodiversité sur la région. Sur ce sujet des espaces protégés, nous souhaitons que cela se traduise :

En termes de stratégie et de gouvernance, par l'animation d'une réflexion collective entre les différents acteurs concernés (associations, conseils départementaux, Etat, conservatoire du littoral, collectivités locales, conseils de développement...) pour définir ensemble des priorités et des modalités de protection réglementaire. Nos associations ont réalisé bénévolement il y a quelques années un premier travail d'identification et de priorisation, en fonction de l'intérêt patrimonial et de l'urgence d'intervention. Ce travail n'a pas été pris en compte ni mis à jour.

En termes de financements, par le développement conséquent des moyens alloués à la biodiversité, et donc aux espaces protégés. Le défi est immense. Comment espérer conserver et restaurer notre écosystème régional avec des moyens aussi ridicules ? Nous espérons que, dans le cadre de la Breizh cop, qui suppose une réorganisation et une réorientation des moyens, la biodiversité devienne un vrai enjeu régional, transversal et porteur d'atouts pour la Région.

La création de l'Agence Bretonne de la Biodiversité, début 2020, doit permettre cette montée en puissance. Nous souhaitons que la question des espaces protégés soit sur la table dès le début, avec l'objectif d'en faire des laboratoires et des vitrines pour de nouvelles pratiques de gestion agroécologique.

Nous nous permettons d'insister avec le CESER sur la place des associations dans ces processus. Nous sommes prêts à contribuer et apporter nos convictions, nos compétences et nos idées. Cela passe par un renouvellement des modes de partenariat, où les acteurs publics animent la co-construction et facilitent l'action par des dispositifs de soutien et non des usines à gaz, comme les fonds européens, qui freinent l'initiative et au final mettent en péril l'action citoyenne.